



## Aéroport de Bordeaux Mérignac / Etude d'impact

# Combien de morts vaut le développement de l'aéroport ? Appel urgent au principe de précaution !

**La question choque ? Les mots dérangeant ? Et pourtant, c'est la seule vraie question** à laquelle doit répondre l'étude d'impact sur le bruit de l'aéroport de Bordeaux Mérignac pour être crédible.

**Ne pas répondre à cette question, c'est nier les résultats de l'étude « DEBATS »** sur les effets du bruit du trafic aérien, commandée par le **Ministère de la santé** : 28 % de risque de mortalité en plus par **INFARCTUS** du myocarde, 34 % de risque d'**HYPERTENSION** artérielle en plus chez les hommes, **STRESS CHRONIQUE**...

**C'est nier les conclusions de l'ARS Nouvelle-Aquitaine** : « Les connaissances en matière d'effets du bruit sur la santé font consensus au sein de la communauté internationale »

**C'est poursuivre une gestion uniquement tournée vers le profit**, comme le dénonce à plusieurs endroits le rapport de la **Cour des comptes** : « rémunération de l'actionnaire privilégié » « La gestion de la sécurité et de la sûreté ... partiellement sacrifiée à l'objectif de rentabilité financière ... »

**La manière dont est lancée cette étude fait craindre le pire.** Tout est fait pour maintenir une inaction et une inefficacité déjà pointé par l'**ACNUSA**, la plus haute autorité nationale en matière de bruit aérien.

**Des milliers d'habitants de la métropole Bordeaux** sont actuellement exposés à de graves dangers qui sont unanimement reconnus.

**Il y a urgence à agir et à enfin appliquer le principe de précaution !**

### Une étude qui ignore les GRAVES IMPACTS sur la SANTÉ

L'étude ne prévoit pas la prise en compte des données de santé. Le cabinet d'étude ne compte **aucun spécialiste en santé** et n'envisage pas d'aborder ce sujet. **L'avis de l'ARS n'est même pas prévu** dans le processus de décision. Le communiqué de presse sur l'étude utilise même un **euphémisme glaçant**, en parlant simplement de « confort des riverains », alors qu'il s'agit de mortalité !

### Un Préfet en situation de CONFLIT d'INTÉRÊT

L'État, représenté par le Préfet, est aussi le propriétaire de l'aéroport de Bordeaux Mérignac en tant qu'actionnaire majoritaire. L'indépendance exigée par le **Conseil d'État** pour réaliser cette étude est loin d'être garantie. Même la **Cour des comptes** alerte sur « la nécessaire mise en cohérence des intérêts de l'Etat ».

**Qui mène l'étude : le Préfet propriétaire de l'aéroport ou le Préfet garant de l'impartialité ?**

### Une étude déjà JOUÉE d'AVANCE

**L'étude d'impact ne définit aucun objectif et ne vise aucun chiffre.** Le nombre d'habitants qui ne seront plus exposés aux graves effets du bruit sur leur santé n'est pas affiché. En revanche **la volonté de faire a minima apparait clairement** : l'étude est unilatéralement limitée aux seuls vols de nuit, alors que la problématique est globale. **Les riverains ne sont même pas au comité de pilotage pour assurer un minimum de transparence.**

## APPEL au PRINCIPE DE PRECAUTION pour des restrictions immédiates

**En raison des graves effets sur la santé** que subissent actuellement des milliers d'habitants de la Métropole de Bordeaux, **il est demandé au Préfet**, dans l'attente des résultats d'une étude d'impact centrée sur la santé, d'appliquer immédiatement le principe de précaution et de mettre en œuvre tous les moyens pour :

- **interdire les vols de nuit** de 23 h à 6h,
- **plafonner le trafic aérien** au niveau de 2019 et de viser une baisse,
- **maintenir la piste sécante** pour éviter une explosion du trafic aérien.



**L'AEHDCNA invite toutes les parties prenantes à se joindre à cet appel.** [Cliquez ici](#) ou scannez le QR code